

AB GRESY SUR AIX

Société par Actions Simplifiée
Au capital social 125.000 Euros

Siège social : 5 rue des Allobroges
73100 GRESY SUR AIX

R.C.S. CHAMBERY 915 104 061

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

* * * * *

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **59.702,70 Euros**, de la façon suivante :

* A concurrence de :	2.985,13 Euros
A la réserve légale,	
* Dividendes aux associés à hauteur de	50.000,00 Euros
Soit 4 Euros par actions	
* Le solde, soit :	6.717,57 Euros
Au compte « Autres réserves ».	

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des deux derniers exercices clos.



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 3 JUIN 2026

* * * * *

TROISIEME RESOLUTION

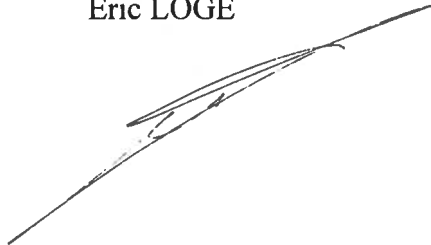
I - L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Président, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à **59.702,70 Euros**, de la façon suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| * A concurrence de : | 2.985,13 Euros |
| A la réserve légale, | |
| * Dividendes aux associés à hauteur de | 50.000,00 Euros |
| Soit 4 Euros par actions | |
| * Le solde, soit : | 6.717,57 Euros |
| Au compte « Autres réserves ». | |

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre deux derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ELINVEST73
Eric LOGE



Liasse

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AB GRESY SUR AIX		1 1 2 1			
Adresse de l'entreprise 5 Rue des Allobroques 73100 GRESY-SUR-AIX		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2 1			
Numéro SIRET * 9 1 5 1 0 4 0 6 1 0 0 0 1 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 2 1 5			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	58 714	14 500	44 414	
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	240 591	148 144	92 448	
	Autres immobilisations corporelles AT	1 127 688	374 584	753 105	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations CS				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU				
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières * BH	13 449		13 449	
	TOTAL (II) BJ	1 440 442	537 028	903 414	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	16 720		16 720
		En cours de production de biens BN			
		En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR					
Marchandises BT					
Avances et acomptes versés sur commandes BV					
Clients et comptes rattachés (3) * BX					
Autres créances (3) BZ		26 804		26 804	
Capital souscrit et appelé, non versé CB					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		150 000		150 000	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités CF	104 010		104 010	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	10 982		10 982	
	TOTAL (III) CJ	308 516		308 516	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V) CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 748 958	537 028	1 211 930
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF-P N° 2051 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB GRESY SUR AIX		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	208		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 957		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 703		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	188 867	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	711 630		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instrument financier à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 346		
	Dettes fiscales et sociales	DY	97 459		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	125 627			
Compte régularisation	EB				
TOTAL (IV)			EC	1 023 062	
TOTAL (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 211 930	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	491 164			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : AB GRESY SUR AIXNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB GRESY SUR AIX				Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 800	PF	4 500	PG	14 300
TOTAL I		RK	9 800	RM	4 500	RN	14 300
Terrains		PI		PI		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	100 025	QA	48 118	QB	148 144
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	241 053	QE	110 664	QF	351 718
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 344	QM	7 522	QN	22 866
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
	TOTAL II	QU	356 423	QV	166 305	QW	522 728
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	366 223	UP	170 805	UQ	537 028
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gles, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gles, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à éteindre						Z9	Z8
Pertes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Expert-comptables Janvier 2026

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB GRESY SUR AIX		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB GRESY SUR AIX		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	13 449	UV		13 449	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	76		76		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 888		3 888	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 840		22 840		
	Charges constatées d'avance	VS	10 982		10 982		
	TOTAUX		VT	51 234	VU	37 786	VV
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
SAGE Experts-comptables Janvier 2026	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	711 630	179 731	531 899	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	88 346	88 346			
	Personnel et comptes rattachés	8C	39 968	39 968			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	31 522	31 522			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	11 455	11 455		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 309	8 309		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 205	6 205		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	50 231	50 231			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	75 396	75 396			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	1 023 062	VZ	491 164	531 899	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	179 246	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise AB GRESY SUR AIX		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le 31/12/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	59 703
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	
Charges financières (art. 39 1 ^{er} et 212 bis) *					XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					17	14 748	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultat bénéficiaire visé à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 ^{er} et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	3 847	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					TOTAL I	78 298	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Zone franche touristique (art. 44 octet A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 articles)	PA	
	Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Basin d'emploi à dynamiser (art. 44 decies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaires (art. 44 septies)	PB	
			Joues entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	Francs Rurales Revitalisation - (FRR) (44 quinquies A)	HT	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle immobilière de recherche (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	ZI	2 308
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		YL	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	2 308	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	75 990		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	75 990		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

BAGIE Experts-comptables Janvier 2026